



# Marthe POGGI Sébastien POGGI

NOTAIRES  
Successeurs de la SCP POGGI & FABIANI  
Et de Me SEATELLI



39, BOULEVARD PAOLI  
20200 BASTIA (Haute  
Corse)

Téléphone : 04.95.31.12.63  
Télécopie : 04.95.32.55.94  
marthe.poggi@notaires.fr  
C.D.C. Cpte (IBAN) :  
FR 84 4003 1000 0100 0016

CONSEIL REGIONAL DES NOTAIRES  
19 Cours Général Leclerc  
Résidence NAPOLEON  
20000 AJACCIO

Par mail : cr.ajaccio@notaires.fr

Dossier suivi par  
Sébastien POGGI  
sebastien.poggi@notaires.fr

Sauveur ALFONSI / ALBERTINI  
1003616 /MP /MF /

Bastia, le 27 novembre 2023

Monsieur le Président,

Dans le cadre des nouvelles dispositions concernant la constitution de titre de propriété, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe l'avis de création du titre de propriété, transmis au journal CORSE MATIN ainsi qu'à la mairie d'ALBERTACCE.

Vous souhaitant bonne réception des présentes,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Maître Sébastien POGGI

## **AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

### **COMMUNE D'ALBERTACCE**

Suivant acte reçu par Maître Marthe POGGI, Notaire à BASTIA (20200), 39, boulevard Paoli, le 15 novembre 2023,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, des personnes suivantes :

Monsieur Sauveur ALFONSI, retraité, demeurant à ALBERTACCE (Haute-Corse), Calasima.

Né à ALBERTACCE, le 15 mai 1906.

Veuf de Madame Anne Marie ALFONSI.

De nationalité française.

#### **1- IMMEUBLE ARTICLE UN**

##### **DÉSIGNATION**

**Dans un ensemble immobilier situé à ALBERTACCE (HAUTE-CORSE) 20224 :**

Une construction ancienne élevée dans son ensemble :

- d'un rez-de-chaussée,
- d'un étage.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	574	CIATTONACCIO	00 ha 00 a 96 ca

##### **Le(s) lot(s) de copropriété suivant(s) :**

###### **Lot numéro trois (3)**

Au rez-de-chaussée une pièce de 20 m<sup>2</sup> ayant une entrée de plain-pied indépendante.

#### **2- IMMEUBLE ARTICLE DEUX**

##### **DÉSIGNATION**

**Dans un ensemble immobilier situé à ALBERTACCE (HAUTE-CORSE) 20224 comprenant :**

- au rez-de-chaussée, trois caves
- au premier étage, cinq pièces
- au deuxième étage, quatre pièces.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	622	CALASIMA	00 ha 00 a 72 ca

**Le(s) lot(s) de copropriété suivant(s) :**

**Lot numéro quatorze (14)**

Au premier étage au fond à gauche, une pièce d'environ 12 m<sup>2</sup> à usage de chambre.

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> de la Loi du 6 mars 2017 :

*"Lorsqu'un acte notarié de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."*

Adresse mail de l'étude : marthe.poggi@notaires.fr

Pour avis  
Me Marthe POGGI, Notaire